



Changement de département et garde des enfants

Par **enrsev1901**, le **28/03/2009** à **16:02**

Bonjour,

Je suis repassée en début de mois devant le JAF, pour refaire une demande de pension alimentaire (mon ex conjoint en ayant été exempté depuis plus d'un an pour non solvabilité, le seul hic c'est qu'il retravaille maintenant depuis janvier 2008), et également pour un changement de garde car je souhaite partir vivre dans le sud avec mon nouveau compagnon (originaire de là bas). J'ai eu l'impression de me faire agresser par la Juge, Monsieur dit qu'il ne peut payer de pension qu'il n'en a pas les moyens (à savoir que depuis notre séparation mars 2005, il n'a payé en tout et pour tout que 14 mois de pension !! Au départ pretextant que j'avais les allocations, et c'est sous menace de mon avocat qu'il a commencé à payer !!). Tous les frais pour les petits sont entièrement à ma charge, frais d'orthodontie pour ma fille, scolarité, sports, et vie quotidienne etc... Je viens de recevoir le jugement est l'on me dit que si je pars dans le sud Monsieur aura la garde des enfants, pour ne pas troubler le cadre de vie, leur visite chez leur grands-parents (chose effective seulement de mon côté car monsieur ne parle plus à ses parents et ne leur donne jamais quand ils sont chez lui, mes enfants voient leur papy et mamy car c'est moi seule qui leur laisse...) et de plus Monsieur est exempté de payer une pension, alors que nos revenus sont équivalents !! En partant je ne veux pas priver mes enfants du droit de voir leur papa, mais là franchement je ne comprends en rien cette décision qui est pour moi absolument absurde. Ai je un recours?

Par **jeetendra**, le **28/03/2009** à **16:21**

bonjour, vous avez le droit de faire appel si vous êtes mécontent de la décision rendue par le

juge aux affaires familiales, cordialement

Par **enrsev1901**, le **28/03/2009** à **19:20**

Merci pour votre réponse, oui c'est sur je vais faire appel, mais franchement je ne comprends pas, je n'ai rien contre mon ex mari, mais il a dit devant le juge qu'il était incapable de payer une pension alimentaire (nous en sommes à égalité touchant chacun 1300 euros), ca va faire 4 ans que nous sommes séparés et meme avant décision du juge ca ne lui allait pas de donner quoique ce soit.... Je fais faire de l'orthodontie à ma fille, il me dit qu'elle n'en a pas besoin, bref j'assume tout entièrement seule. Je suis écoeurée, je me suis vraiment sentie mal jugée par la juge et la greffière, de plus mes enfants ne voient les grands-parents parternels que grace à moi, car mon ex ne leur parle plus et de surcroit ne leur donne jamais à garder quand c lui qui les as... Je voulais faire correctement les choses en passant devant le juge avant de partir vivre en bas, pour etre "au clair" avec la justice... Et résultats c'est moi qui suis bernique... Comment pourrait t-il en assumer entièrement la garde, si il n'est pas capable de payer une pension...??? C'est abérant..